



[www.crdsc.ca](http://www.crdsc.ca)

Février 2023

## Aperçu des changements récents au PAA (2022)

par Jérôme Fontaine-Benedetti et Maude Trevisan | CRDSC

Cet article ne prétend pas fournir une liste complète de toutes les modifications apportées à la dernière version du Programme d'aide aux athlètes (« PAA ») Politiques et procédures. Le personnel du PAA ou les analystes principaux des programmes du PAA de Sport Canada sont qualifiés pour répondre aux questions.

Le gouvernement du Canada a apporté des changements à son Programme d'aide aux athlètes (« PAA ») afin de mieux atténuer, pour les athlètes canadiens de haute performance, les pressions financières liées à la préparation et à la participation à des compétitions internationales. Quelque 1 900 athlètes dans plus de 90 disciplines sportives bénéficient de ce soutien financier au Canada chaque année.

Cet article offre un résumé des principales modifications qui pourraient avoir un impact sur les athlètes et les organismes nationaux de sport (« ONS ») et qui sont entrés en vigueur le 1er novembre 2022. Sport Canada a aussi annoncé que d'autres modifications seront apportées prochainement.

**Section 2.2 (Exigences minimales d'admissibilité pour les ONS)** – Sport Canada réexamine présentement son Cadre de financement du sport et il se pourrait que les modifications qui seront apportées aient une incidence sur les exigences d'admissibilité des ONS. Cependant, aucune modification n'a été apportée à cette section pour le moment.

**Section 2.5.3 (Athlètes non brevetés sélectionnés au sein de l'équipe olympique ou paralympique)** – La politique révisée apporte plus de précisions concernant les avantages et les dates d'application de l'allocation pour les athlètes qui ne sont pas breveté(e)s, mais qui sont sélectionné(e)s au sein d'une équipe canadienne olympique ou paralympique.

**Section 3.2 (Responsabilités de l'ONS)** – Les mises à jour précisent l'obligation pour tous les athlètes breveté(e)s de lire en entier les Politiques et procédures du PAA, afin de s'assurer de bien comprendre leurs responsabilités et les avantages offerts. Pour leur part, les ONS doivent fournir aux athlètes, à chaque cycle de brevet, un aperçu et une compréhension du PAA, ses avantages et ses restrictions.

Il est précisé également que les athlètes sont tenu(e)s de

remplir toutes les conditions de la demande avant le dernier jour du cycle de financement des ONS. Le non-respect de cette obligation entraînera : 1) la perte de l'accès au brevet et à ses avantages; et 2) une perte de fonds pour l'ONS qui aurait pu les réaffecter à un(e) autre athlète si le(la) candidat(e) initial(e) avait décidé de refuser son brevet.

**Section 4.1 (Politique)** – Les brevets de niveau C1 (pour les athlètes qui remplissent les critères nationaux pour la première fois) seront éliminés et retirés progressivement du PAA mis à jour. Toutefois, les brevets C1 pourront être applicables dans certaines disciplines sportives pour un cycle supplémentaire conformément aux critères du PAA

spécifiques au sport, qui ont déjà été approuvés. Les analystes principaux des programmes du PAA travailleront avec chaque discipline sportive pour déterminer à quel cycle l'élimination des brevets C1 commencera.

**Section 4.2 (Détermination des quotas de brevet)** – Les mises à jour comprennent des précisions

concernant le moment auquel Sport Canada révisé les quotas pour chacune des disciplines sportives admissibles. Le moment exact de la révision des quotas et de l'entrée en vigueur des nouveaux quotas peut varier et sera déterminé par Sport Canada.

**Section 5.1 (Politique générale)** – Des précisions sont données sur la durée prévue du soutien accordé à l'athlète dans diverses circonstances.

**Section 5.2 (Politiques concernant les brevets seniors)** – Cette section donne des précisions sur l'élimination progressive des brevets de niveau C1 et clarifie les exigences pour les athlètes qui n'atteignent pas le niveau de brevet senior selon les critères internationaux dans le nombre d'années prescrit.

(suite en page 2)

### Dans cette édition :

Profil d'un membre de la liste du CRDSC : Laurie Sherry-Kirk

3

Nouvelles, annonces et dates à retenir du CRDSC

4

## Aperçu des changements récents au PAA (2022) (suite)

(suite de la page 1)

**Section 5.4.2 (Athlètes faisant partie d'équipes professionnelles)** – Les athlètes qui ont signé des contrats à sens unique avec des équipes de l'Association nationale de basketball, la Ligue nationale de hockey ou la Ligue majeure de baseball ne sont pas admissibles au soutien du PAA à compter de la date de signature du contrat et jusqu'à la fin du contrat.

**Section 6 (Demande et approbation des brevets)** – La définition d'un(e) athlète breveté(e) a été ajoutée.

**Section 7 (Entente d'athlète-ONS)** – La phrase suivante a été ajoutée dans l'introduction : « L'ONS doit s'assurer que l'accord couvre non seulement les dates du cycle de brevet, mais aussi les dates des engagements annuels du programme de l'équipe nationale si elles diffèrent. » Certaines modifications ont été apportées aux exigences de l'entente, notamment l'ajout d'une référence au respect de la Loi sur le cannabis et du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (« CCUMS »).

La section 7.2 continue de référer les ONS au modèle d'entente athlète-ONS qui figure à l'Annexe C, que Sport Canada encourage tous les ONS à utiliser à mesure qu'ils revoient et mettent à jour leurs ententes. On trouve également dans cette version un nouveau modèle d'entente commerciale de l'athlète à l'Annexe D.

**Section 8.3 (Soutien pour les frais de scolarité et les crédits différés pour frais de scolarité)** – Des clarifications ont été apportées aux frais d'études admissibles, ainsi qu'aux procédures de paiement et de remboursement. Concernant les frais de scolarité différés, le nombre d'années durant lesquelles les athlètes peuvent utiliser des crédits différés a été augmenté à sept ans à partir de la dernière date de brevet de l'athlète.

**Section 8.4 (Soutien supplémentaire du PAA)** – Un soutien supplémentaire du PAA est offert aux athlètes et des modifications ont été apportées dans le but de clarifier les exigences envers les ONS et les allocations maximales par cycle de brevet, tel que décrit dans le tableau ci-contre.

**Section 9 (Circonstances liées à la santé)** – Cette section, anciennement intitulée « Maladie, blessure ou grossesse », a été renommée pour inclure toutes les circonstances liées à la santé (p.ex. la santé mentale ou les commotions cérébrales).

**Section 10.1.2 (Refus du soutien du PAA)** – Des clarifications ont été apportées au sujet des avantages auxquels les athlètes refusant le soutien du PAA peuvent

tout de même se prévaloir.

**Section 11.2.4 (Grave violation des règles de discipline y compris l'affirmation ou la poursuite d'infraction pénale)** – Une section a été ajoutée relativement aux processus de retrait d'un brevet en cas d'affirmation ou de poursuite d'une infraction pénale.

**Généralités (Remplacement d'un brevet)** – Si le remplacement d'un brevet doit avoir lieu, des précisions sont données pour le remboursement de fonds et la réaffectation des fonds à un(e) autre athlète.

**Annexe C (Modèle d'entente d'athlète-ONS)** – Une section faisant référence au CCUMS sera ajoutée au modèle.

**Annexe D (Modèle d'entente commerciale de l'athlète)** – Ce document a été ajouté et peut être téléchargé séparément sous forme de fichier PDF ou Word. ■

### Allocation d'excellence pour couvrir les frais de subsistance et d'entraînement

- Dans le cas des sports d'équipe, l'athlète doit avoir contribué à l'obtention d'une médaille pour être admissible à une allocation supplémentaire pour les frais de subsistance et d'entraînement;
- L'athlète qui satisfait au critère est admissible à ce financement, quel que soit le niveau du brevet pour lequel il/elle est recommandé(e) l'année suivante;
- Les niveaux de « revenu total » ont été ajustés à la hausse.

### Allocation pour les enfants à charge

- Peut maintenant être versée à tou(te)s les athlètes breveté(e)s pour les aider à subvenir aux besoins de leurs « enfants à charge », quelle que soit leur sport;
- Les niveaux de « revenu total » ont été ajustés à la hausse;
- Cette section incorpore maintenant les clauses relatives frais de garde.

### Allocation pour l'entraînement et les compétitions des athlètes paralympiques ayant des besoins élevés

- La liste des classifications du Comité international paralympique a été mise à jour;
- Les niveaux de « revenu total » ont été ajustés à la hausse.

### Aide à la réinstallation

- Le montant maximal admissible a été porté à 750 \$ et est limité aux frais associés à la réinstallation.

### Aide pour le départ à la retraite

- Des modifications mineures ont été apportées à l'admissibilité et au processus de demande.

**Suivez Sport Sans Abus sur les réseaux sociaux :** Restez à l'affût des initiatives et mises à jour concernant le programme Sport Sans Abus et les opérations du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS)!



@SportSansAbus



@AbuseFreeSportSansAbus



Abuse-Free Sport Sans Abus



## Profil d'un membre de la liste du CRDSC : Pour en apprendre davantage sur nos arbitres et médiateurs

Ils viennent de toutes les régions du Canada et ont une vaste expérience en matière de règlement extrajudiciaire des différends et de questions liées au sport, mais que savons-nous vraiment d'eux? Le CRDSC a une liste impressionnante de 55 médiateurs et arbitres, et nous allons peu à peu vous présenter certains d'entre eux dans notre rubrique « Profil d'un membre de la liste du CRDSC », qui paraît régulièrement. Dans cette édition, nous aimerions vous présenter **Laurie Sherry-Kirk**, médiatrice de **St. Catharines, en Ontario**.



### Qu'est-ce qui vous a mené vers une carrière dans le domaine du RED?

J'ai toujours eu un intérêt pour le maintien de la paix. Cela m'est naturel, ça fait partie de ma culture. J'ai été inspirée à suivre une formation formelle lorsque ma fille a été victime d'intimidation à l'école et que personne ne semblait être

équipé pour résoudre le problème. J'ai essayé de collaborer avec l'école et les familles impliquées, et c'est ce rassemblement de personnes qui a résolu le problème de manière significative pour tous. C'est là que j'ai décidé de suivre une formation en médiation familiale. Puisque je suis une personne culturelle, ma communauté m'a demandé de travailler dans le domaine de la protection de l'enfance. C'était un changement naturel d'intégrer les approches autochtones pour le règlement des différends.

### Spécialisation/domaine d'expertise :

Je me spécialise en règlement des différends en matière de protection de l'enfance au niveau communautaire. Étant une praticienne culturelle, je valorise la création d'espaces d'égalité et le fait de rassembler les gens pour envisager des solutions créatives qui fonctionnent pour tous.

Dans notre prochain numéro, retrouvez un profil d'un(e) arbitre du CRDSC.

### À titre de médiatrice du CRDSC, je...

...vois un besoin pour les approches tenant compte des traumatismes pour le règlement de conflits. Je crois qu'il y a un espace pour en parler en ce moment. Il est beau de pouvoir travailler à la fois avec la personne qui a contribué au mal et avec celle qui en est affectée, et de trouver des solutions ancrées par une réconciliation significative, au lieu d'imposer des solutions qui ne génèrent pas une guérison de manière holistique.

### Sport(s) favori(s):

J'aime l'aviron à cause de l'activation du corps entier et de la grâce de se déplacer sur l'eau. J'aime aussi le hockey; c'est comme faire des arts martiaux sur la glace.

### Conseil pour la prévention des différends à l'intention des athlètes :

Les conflits font naturellement partie de la condition humaine, mais en créant des espaces pour se rassembler où chacun a son mot à dire, les gens peuvent collaborer pour identifier les lacunes afin de créer des solutions. Adapter cette approche dès le début du processus permettra à chacun d'avancer en équipe et en tant qu'individu, et aidera les gens émotionnellement et spirituellement, tout en équilibrant leurs droits à être traités équitablement. Les gens fonctionnent souvent en silo par manque de confiance, mais comment pouvons-nous rétablir la confiance afin de continuer à travailler ensemble? Lorsque l'intégrité d'une relation est brisée, il est utile de se concentrer sur des solutions visant à restaurer cette dernière, car le manque de confiance touche toute l'équipe. ■

**Suivez-nous sur les réseaux sociaux :** Restez à l'affût des nouvelles décisions disponibles tout en apprenant davantage sur les activités et ressources éducatives du Centre de règlement des différends sportifs du Canada.



@CRDSC\_SDRCC



@CRDSCSDRCC



Centre de règlement des  
différends sportifs du Canada



## RÉSERVEZ LA DATE! Prochaine Conférence des médiateurs et arbitres du CRDSC

Conjointement avec un Séminaire du Tribunal Arbitral du Sport : 31 janvier au 2 février 2024, à Calgary, AB.

### Nouveau personnel au CRDSC



**Nalini Jugnundan** se joint à titre de directrice adjointe, enquêtes et évaluations au sein du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS). Elle a été consultante et conseillère en droits de la personne, en EDI, dans des enquêtes et des évaluations en milieu de travail ainsi qu'en arbitrages et médiations. Son travail avec diverses organisations du secteur de l'éducation et une foule de municipalités et d'organismes de réglementation a permis à Nalini de réaliser des transformations systémiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sur les droits de la personne, l'EDI ainsi que leurs stratégies, politiques et procédures d'enquête sur le lieu de travail.

**Arnaud Anderson** se joint à titre de coordonnateur de programme au BCIS. Après avoir obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, il devient officiellement membre du Barreau du Québec après un stage en droit du travail. Passionné par la défense des droits humains et par le sport, il est revenu vers le droit après un passage en marketing sportif pour donner une vocation sociale à sa carrière et pour protéger les intérêts des plus vulnérables. Arnaud est emballé de pouvoir désormais contribuer aux efforts pour un sport sécuritaire pour tous et toutes.



**Arianne Cloux** se joint à titre de coordonnatrice de communication et de promotion dans le Centre de ressources. Ayant terminé son baccalauréat en communication sociale à l'Université du Québec à Trois-Rivières, elle a été adjointe aux communications aux Internationaux de tennis junior Banque Nationale. Passionnée de sports, elle a joué au soccer en semi-professionnel et en basketball collégial division 1. Arianne est fébrile d'avoir l'occasion d'accroître ses connaissances du système sportif canadien et de mettre sa créativité et son énergie en soutien à la mission du CRDSC.

**Sean Côté** se joint à titre de gestionnaire de dossiers adjoint au Secrétariat de règlement des différends. Ayant récemment terminé sa carrière sportive d'athlète et d'entraîneur, il a complété son baccalauréat en droit à l'Université de Montréal. Passionné par les sports d'équipe et individuels, son nouveau poste lui permettra d'appliquer ses diverses connaissances et d'en apprendre davantage sur le règlement de différends. Au CRDSC, Sean aura l'opportunité de contribuer au développement du sport au Canada et d'assurer sa pratique juste, respectueuse et sécuritaire.



**Julianne Zussman** se joint aussi en tant que gestionnaire de dossiers adjointe au Secrétariat de règlement des différends. Au cours de la dernière décennie, elle a représenté le Canada en tant que joueuse de rugby et arbitre au niveau international. Passionnée de sport, elle a occupé divers postes administratifs au sein du système sportif canadien. Diplômée d'une maîtrise en gestion du sport, elle poursuit des études complémentaires en gestion des conflits à l'Université Royal Roads. Julianne est ravie de faire partie de l'équipe du CRDSC et de contribuer au système sportif canadien. ■

### Dates à retenir :

- 8-9 février 2023 : Kiosque au Sommet Le sport c'est pour la vie, Ottawa, ON;
- 18 février-5 mars 2023 : Kiosque aux Jeux du Canada 2023, IPE;
- 23 février 2023 : Présentation virtuelle à la conférence annuelle du *Japan Sports Arbitration Agency* (JSAA);
- 1er mars 2023 : Date limite pour soumettre une demande pour le premier cycle d'évaluation du Programme d'accréditation en éducation pour le sport sécuritaire;
- 3 mars 2023 : Présentation virtuelle aux étudiant(e)s en droit de l'Université de Calgary;
- 20 mars 2023 : Annonce des candidat(e)s retenu(e)s pour une subvention au Programme de subventions de recherche en sport sécuritaire;
- 24 mars 2023 : Présentation aux étudiant(e)s du cours *Policy in Canadian Sports* de l'Université d'Ottawa, ON;
- 29-30 mars 2023 : Kiosque au Sommet Le sport c'est pour la vie, Montréal, QC. ■



1080 Beaver Hall, Suite 950, Montréal, Québec, H2Z 1S8

Tél: (514) 866-1245 Fax: (514) 866-1246  
1-866-733-7767 1-877-733-1246

www.crdsc.ca

ISSN 1712-9915

Financé par le  
gouvernement  
du Canada

Canada